



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des Armées  
Commandement de la zone maritime Méditerranée  
Division « opérations »**

Toulon, le 18 février 2022  
N° 500275 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi  
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

**OBJET** : demande de renouvellement de la concession des plages artificielles du Mourillon (secteur Est).

**RÉFÉRENCES** : a) code général de la propriété des personnes publiques (dans son article R 2124-4) ;  
b) votre courrier et dossier du 13 janvier 2022.

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez, au titre de l'article R 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques, dans le cadre du renouvellement de la concession des plages artificielles du Mourillon, l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports afin de maintien, d'entretien et d'utilisation d'aménagements existants, pour une durée de trente ans.

Après analyse du dossier, je donne un avis **conforme favorable** avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ces sites, qui ne sont habituellement pas utilisés pour des activités militaires, pourront toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

**Original signé**

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du var - Direction départementale des territoires et de la mer du var – Délégation Mer et Littoral – Unité gestion du Littoral - pour Mme Evelyne Donati - ([ddtm-sml-blo@var.gouv.fr](mailto:ddtm-sml-blo@var.gouv.fr))

### COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV OPS/SEC
- archives.